

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 10 avril 2017

L'an deux mil seize et le 10 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 avril 2017.

Nombre de membres en exercice : 10

**Présents** : M. DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.  
**Absent excusé** : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte

Nomination du secrétaire de séance : M. Cyril POURREYRON

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

### C.C.A.S

#### Compte administratif 2016

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2016, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	3 000.00 €	3 000.00 €	/	/
Réalisé	1 813.81 €	2 625.00 €	/	/
Résultat 2016		<b>811.19 €</b>	/	/
Résultat 2015		<b>998.90 €</b>	/	/
<b>Résultat de clôture 2016</b>	/	<b>1 810.09 €</b>	/	/

#### Compte de gestion 2016

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget CCAS de l'exercice 2016,

Le conseil d'administration,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget CCAS dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, **le compte de gestion 2016 CCAS** tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur.

## **Affectation du résultat de fonctionnement 2016 : Clôture définitive**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 5 septembre 2016, le conseil municipal a adopté la clôture du budget annexe C.C.A.S.

A l'issue de la gestion 2016, on constate un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 1 810.09 €.

En vertu des articles L 1612-7 et L 2311-6 du CGCT, et afin de permettre à Monsieur le Trésorier de Beaujeu, de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à reprendre l'excédent capitalisé au profit de la section de fonctionnement du budget communal.

Le Conseil Municipal décide

- Article 1<sup>er</sup> : d'autoriser Monsieur le Trésorier de Beaujeu à reprendre l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement du C.C.A.S au profit de la section de fonctionnement du budget communal.
  
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe C.C.A.S.

## **ASSAINISSEMENT**

### **➤ Compte Administratif 2016**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2016, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	17 800.00 €	17 800.00 €	73 069.58 €	73 069.58 €
Réalisé	15 157.00 €	17 607.40 €	10 415.24 €	71 323.95 €
Résultat 2016	/	2 450.40 €	/	60 908.71 €
Résultat 2015	/	/	<b>62 559. 58 €</b>	/
<b>Résultat de clôture 2016</b>	/	<b>2 450.40 €</b>	<b>1 650.87 €</b>	/

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2016.

### **Approbation du compte de gestion 2016**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2016

Le conseil municipal,

- DECLARE que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 assainissement tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur.

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

<u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2 450.40 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+2 450.40 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 1 650.87 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 1 650.87 €</b>
<b>Report en exploitation</b>	<b>799.53 €</b>

➤ **Budget Primitif**

Monsieur le Maire soumet à l'examen des conseillers le projet de Budget Primitif 2017, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Exploitation : 17 399.53 €**  
**Investissement : 12 350.87 €**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le budget 2017.**

**COMMUNE**

➤ **Compte Administratif 2016**

Les Conseillers prennent connaissance du Compte Administratif 2016, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	318 574.90 €	318 574.90 €	136 600.00 €	214 177.76 €
Réalisé	166 928.27 €	245 125.17 €	62 385.64 €	64 644.06 €
Résultat 2016	/	78 196.90 €	/	2 258.42 €
Résultat 2015	/	82 472.90 €	/	76 727.34 €
<b>Résultat de clôture 2016</b>	/	<b>160 669.80 €</b>	/	<b>78 985.76 €</b>

Les restes à réaliser 2016 s'élèvent pour la section d'investissement à **60 000.00 €** en dépenses. Ces sommes seront reportées sur le budget primitif 2017.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2016.

➤ **Approbation du compte de gestion 2016**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2016,

Le conseil municipal,

- DECLARE que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 communal tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur.

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2016**

Résultat de l'exercice	+78 196.90 €
Résultats antérieurs reportés	+ 82 472.90 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+160 669.80 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	+ 78 985.76 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-60 000.00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>160 669.80 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>160 669.80 €</b>

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 et propose de ne pas changer les taux.

Les Conseillers, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable et votent ainsi les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation	<b>14.15 %</b> soit un produit de	<b>46 299 €</b>
- taxe foncière bâti	<b>17.58 %</b> soit un produit de	<b>36 021 €</b>
- taxe foncière non bâti	<b>20.24 %</b> soit un produit de	<b>19 167 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>101 487 €</b>

➤ **Subventions 2017**

Les demandes de subventions 2017 sont énumérées.

Monsieur le Maire propose l'affectation aux différentes structures suivantes :

Collège de Villié-Morgon : 225 €  
BTP CFA Ain : 30 €  
MFR Villié-Morgon : 15 €  
MFR Etang sur Arroux : 15 €  
MFR Charentay : 15 €  
MFR Ouest Lyonnais : 15 €  
MFR Anse : 15 €  
FNACA : 50€  
Sou des Ecoles : 500 € + 177 € Réseau Richesses  
Garderie « les petites mains » : 2 500 €

**Ces sommes seront prélevées au compte 6574 du budget communal 2017.**

➤ **Vote du Budget Primitif Communal 2017**

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers le projet de Budget Primitif 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	<b>395 632.89 €</b>	<b>395 632.89 €</b>

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	<b>673 300.00 €</b>	<b>673 300.00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2017.

**Questions diverses**

- **Salle des Fêtes**  
L'appel d'offres a été lancé le 6 avril, 8 lots sont concernés.  
La période d'exécution prévue est de 7 mois.
- **Passage surélevé « zone 30 »**  
Après réflexion, une tranchée sera faite par l'entreprise Baudry pour alimenter le terrain multi-jeux en eau.
- En accord avec la commune de Fleurie qui compléterait son temps de travail, le poste de Ludovic Denojean passerait de 21h à 18 h.  
Le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de réduction de temps de travail au Centre de Gestion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 15 mai 2017 à 20 h 30**